

2008/182 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC LA SOCIETE CENDRANE FILMS POUR LA PRODUCTION D'UNE SERIE DE FILMS D'ANIMATION DE 6 X 5 MINUTES : «KINO A 3» (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cap Canal, la chaîne de télévision pour l'éducation propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Cap Canal et la Société Cendrane Films ont coproduit une première série de l'œuvre intitulée «Kinoa». Cette série qui s'adresse aux enfants de 3 à 8 ans a pour but de les ouvrir à un monde poétique et leur donne les clés pour les préparer à la relation avec les autres et le monde extérieur.

Sur proposition de la société Cendrane Films, et compte tenu de l'intérêt de ce programme, Cap Canal souhaite coproduire une troisième série de l'œuvre intitulée «Kinoa 3» de 6 x 5 minutes.

Cap Canal participera à cette série d'un coût total de 100 905,20 euros HT.

Cap Canal contribuera en industrie à la production de l'œuvre audiovisuelle pour un montant de 20 392 euros HT, c'est-à-dire en conseil, en développement et en prêt de matériel de tournage et de montage.

Les autres partenaires à la production sont :

- la société de production Cendrane Films, producteur délégué qui assume la responsabilité de la bonne fin de l'œuvre ;
- le Centre National de la Cinématographie ;
- la Région Rhône-Alpes ;
- TV.8 Mont-Blanc. »

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1- La coproduction par Cap Canal d'une œuvre intitulée «Kinoa 3» est approuvée.

2- La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Société Cendrane Films est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL